

# Plan de lutte contre L'intimidation et La violence à l'école (Évaluation annuelle des résultats)





# Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

**École : Prévost**

**Date : 2 juin 2021**

Nombre de signalements de violence : 192 (147 au régulier et 45 en adaptation scolaire)

Nombre de signalements d'intimidation : 3 au régulier (aucun en adaptation scolaire)

Nombre de plaintes : 0

## Objectifs au plan de lutte

- 1 - Diminuer la fréquence des comportements de violence et d'intimidation;
- 2- Remettre en question nos pratiques (maintenir les pratiques gagnantes et ajuster celles qui ne le sont pas);
- 3- Impliquer activement tous les intervenants qui gravitent autour de nos élèves.

## Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
<p><b>Poursuivre les objectifs des dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ La pandémie a causé le report de certains moyens indiqués au plan de lutte de l'école Prévost (brigade d'élèves, animation sur la cour).</li> <li>✚ Bien que l'école soit toujours SCP, les plans de leçons et les activités en lien avec le programme n'ont pas pris autant d'ampleur que par le passé.</li> <li>✚ L'outil Mémo est maintenant connu de l'ensemble du personnel. Toutefois, certains intervenants négligent parfois d'y consigner les événements (comme ils avisent les parents par Seesaw). Des rappels seront à prévoir.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On remarque une augmentation de 20 signalements de violence par rapport à l'an dernier, mais il est important de souligner que l'ensemble des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise sur pied d'une brigade d'élèves (pas possible en raison de la COVID);</li> <li>• Animation sur la cour (pas possible en raison de la COVID).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement des plans de leçon des comportements attendus;</li> <li>• Communication entre le personnel d'encadrement et les enseignants;</li> <li>• Présence assidue des enseignantes, éducatrices et des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme SCP;</li> <li>• Programme PEP;</li> <li>• Organisation de 2 dîners;</li> <li>• Impliquer les élèves dans la recherche de solutions.</li> </ul>



## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

<p>intervenants consignent davantage les événements (ce qui est une bonne nouvelle).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En analysant les données, on note aussi que 3 élèves génèrent 27% des cas de violence. Des interventions ont eu lieu en ce sens.</li> </ul>		<p>surveillants à l'accueil et aux déplacements des élèves lors des transitions;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise de l'outil Mémo et son utilisation systématique lors des incidents constatés (et non pas seulement Seesaw).</li> </ul>	
<p><b>Ajouts de l'an dernier:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour l'année 2020-2021, les TES ont animé des ateliers de maîtrise de soi dans certains groupes (préscolaire et deuxième année);</li> </ul> <p>***En raison de la pandémie, plusieurs interventions n'ont pas pu se réaliser (classe d'accueil, récréation supervisée, animation sur la cour ...).</p>			

### Mise en œuvre des moyens

**Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :**

- Les mesures de prévention :** L'école Prévost est une école SCP et cela représente un moyen efficace de contrer la violence et l'intimidation. Les comportements attendus sont enseignés et soulignés. Toutefois, dans le contexte actuel (COVID), les activités de masse n'ont pas été possibles. Les interventions s'adressaient plutôt à un groupe spécifique, selon les besoins. Le programme PEP, utilisé par les T.E.S. est en application depuis 2018. Pour tous les cas d'intimidation, il y a une rencontre systématique des victimes, des auteurs et des témoins pour bien comprendre la situation, pour fournir des pistes d'action et pour prévenir la récurrence.



## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

- ✚ **Les modalités de signalement et de consignation** : Dans l'agenda, la loi visant à contrer la violence et l'intimidation est expliquée. On précise que pour signaler, le parent doit en informer l'enseignant titulaire de l'enfant et communiquer avec la direction de l'école. L'adresse courriel et le numéro de téléphone de la direction sont utilisés par les parents pour signaler. Les informations sont diffusées dans l'agenda et sur le site internet de l'école. Pour la consignation, l'outil Mémo est utilisé par l'ensemble du personnel.
- ✚ **Les mesures éducatives et de sanction et les mesures de soutien** : L'équipe d'encadrement fait un travail remarquable à ce niveau et les élèves vulnérables sont identifiés. Il y a une belle collaboration entre tous les intervenants de l'école. D'ailleurs les T.E.S., la responsable du service de garde et les directions ont le souci de se tenir au courant de ces situations. Lorsqu'un membre du personnel rédige un Mémo, les personnes concernées le reçoivent en même temps que les parents.

### Les difficultés rencontrées :

- Le personnel de l'école est maintenant familier avec l'utilisation de l'outil Mémo, mais il est vrai que cela demande un temps tous les jours pour consigner les informations.
- Au niveau de la pratique des sports d'équipe, lors des récréations, c'est parfois plus problématique. Nous notons que certains élèves prennent vraiment à cœur ces activités et cela peut générer des frustrations, particulièrement chez nos grands (pouvant parfois déclencher des comportements violents). Un contrat d'engagement a été réalisé à cet effet, en collaboration avec les élèves, signé par eux, ainsi que leurs parents.
- Cette année, en raison de la COVID, la collaboration avec certains organismes communautaires n'a pas été possible puisqu'ils n'offraient pas de support en « présentiel ».
- L'équipe avait mis sur pied un sondage portant sur le climat scolaire, s'adressant aux élèves du troisième cycle et ayant pour but de s'assurer du bien-être des élèves. Celui-ci n'a pas pu être administré aux élèves, par manque de temps, mais cette initiative sera reportée à l'an prochain.

### Les éléments facilitants :

- L'école Prévost a la chance de pouvoir compter sur des T.E.S. (plancher) très efficaces, qui offrent un suivi rigoureux, tout en collaborant activement avec tous les intervenants de l'école.
- Il y a une belle collaboration avec les parents et un souci de les informer (au téléphone ou par le biais de l'outil Mémo). C'est une pratique à conserver.



## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

- Nous collaborons aussi avec de nombreux partenaires (CISSS, Pédiatrie sociale, Le Coffret ...) et les convions aux différentes rencontres.
- La présence d'une direction adjointe est un élément très gagnant, car cela augmente le temps de disponibilité d'une direction pour intervenir sur le plancher, pour faire des interventions auprès des enfants et pour faire des suivis aux parents.

### L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>Entre les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✚ Un souci de communiquer et de faire le suivi auprès des titulaires et des parents;</li><li>✚ Un souci d'agir de façon concertée.</li></ul> <p>Entre les adultes et les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✚ Des attentes comportementales claires;</li><li>✚ Des sanctions prévisibles et logiques;</li><li>✚ L'importance du lien significatif entre l'adulte et l'enfant;</li><li>✚ Le soutien des parents face aux interventions de l'école.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✚ Une compréhension des interventions et des sanctions (le cas échéant);</li><li>✚ Le développement d'une meilleure estime de soi (en lien avec le déploiement du Conseil étudiant dans la vie scolaire);</li><li>✚ Un sentiment de sécurité augmenté lorsque les jeunes constatent les interventions de l'équipe;</li><li>✚ Une conscientisation quant aux attentes des intervenants face aux situations pouvant mener à la violence (rôle de la victime et du témoin).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✚ Les parents mentionnent qu'ils apprécient être informés et cela a pour effet qu'ils font confiance au personnel et à la direction;</li><li>✚ Comme les interventions sont connues et expliquées, et font partie d'un programme clair (SCP), les parents font confiance aux actions prises par l'école et les partenaires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✚ Les partenaires se montrent ouverts et disponibles lorsque nous les sollicitons;</li><li>✚ Ils tiennent l'école informée des actions et des suivis;</li><li>✚ Ils agissent dans le même sens que les intervenants scolaires et cela facilite la collaboration des parents, en plus de permettre un suivi efficace;</li><li>✚ L'école est perçue comme un milieu sain et sécuritaire.</li></ul>

## Recommandations

### Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- ✚ Poursuite du programme SCP et retour du comité de travail (enseignement des bons comportements, défi du mois, célébrations de classe et d'école);
- ✚ Réaliser le sondage sur le bien-être des élèves au troisième cycle;
- ✚ Pour donner suite au sondage, faire vivre des ateliers aux élèves du troisième cycle en lien avec la violence, la cyberviolence et l'intimidation;
- ✚ Retour des animations pour des activités de masse ou permettant un regroupement selon les besoins des enfants (et non seulement en bulle classe);
- ✚ Retour du comptoir de prêts pour les récréations;
- ✚ Animations avec les mesures alternatives pour faire connaître les lois (pour les sixièmes);
- ✚ Diffuser le plan de lutte et le faire vivre dans toute l'école.

L'évaluation du plan de lutte de l'école est approuvée par le Conseil d'Établissement pour l'année 2020-2021, le 16 juin 2021.  
Numéro de la résolution : CE-007-2021-030.

Directrice adjointe  
Stéphanie Demers



Directrice  
Véronique Cyr